

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Petit-Palais et Cornemps dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie le 17 Novembre 2025 à 18h00 sous la présidence du Maire, Mme Patricia RAICHINI.

Etaient Présents : RAICHINI Patricia, VEYSSIERE Fabienne, AUDOUIN Anne, HUCHET Pierrette, TRANQUARD Jérôme, BOUTIN Jean-François, BORDAS Christian, POUDRET Annie, MARTIN Frédéric, DUMON Alain, BROUDICHOUX Serge, , REYGADE Aline, BORDELAIS Gérald

Etaient absents : JOCELYN Nathalie procuration à BORDAS Christian

Secrétaire de séance : Christian BORDAS a été élu secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 6 Octobre 2025.

DELIBERATION 29-2025 TARIFS LOCATION SALLE DES FETES

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs de la location de la salle des fêtes.

Les tarifs depuis le 1^{er} janvier 2022 étaient :

Habitants de la commune : 200 €

Habitants hors commune : 400 €

Après discussion, 11 voix pour - 1 voix contre - 2 abstentions

Le Conseil Municipal décide à la majorité d'augmenter les tarifs concernant la location de la salle à compter du **1^{er} janvier 2026** :

Habitants de la commune : **250 €**

Habitants hors commune : **500 €**

REVISION LOYER SISE 84 ROUTE DES ARTIGUES DE LUSSAC AU 1^{er} FEVRIER 2026

Madame le Maire explique à l'assemblée que ce loyer aurait dû être révisé chaque année à la date anniversaire du bail selon le calcul suivant : dernier loyer révisé x nouvel indice IRL/indice IRL précédent.

Considérant l'indice des loyers du 4^{ème} trimestre 2025 : 350 € x 145,78 (IRL4T2025)/144,64(IRL4T2024) = 352,76 €

A compter du 1^{er} février 2026 le montant du loyer sera de **352,76 €**.

SMICVAL RELEVES DES CONTENEURS DE COLLECTE AVANT RAMASSAGE

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux de contrôler les bacs ordures ménagères (bac vert) avant le jeudi 19 novembre 2025 les bacs emballages (bac jaune) avant le 26 novembre 2025.

Bien que la tâche soit fastidieuse, ces relevés de suivi seront déterminants lors de l'établissement du bilan de l'évaluation de la phase expérimentale, qui déterminera la fréquence définitive de collecte.

Ces relevés seront envoyés au collectif avec photos à l'appui.

Séance levée à 19 H 20

Le Maire,
Patricia RAICHINI



Le secrétaire de séance
Christian BORDAS

